

ERRATUM

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

À toutes les personnes intéressées par la résolution n° CA22 210305 tenant lieu de premier projet de résolution adopté en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA08 210003) afin de permettre la construction de 4 bâtiments à vocation mixte sur les lots n^{os} 1 860 759, 1 860 694 et 1 860 832 et l'agrandissement du bâtiment situé au 16, place du Commerce - lot n° 1 860 831 du cadastre du Québec.

**Construction de 4 nouveaux bâtiments à vocation mixte
situés aux 10, 12 et 18, place du Commerce ainsi qu'au 963, rue Levert
et agrandissement du bâtiment situé au 16, place du Commerce**

AVIS est par les présentes donné que, contrairement à ce qui a été mentionné dans l'avis public donné le 21 décembre 2022 concernant la tenue d'une assemblée publique le mardi 24 janvier 2023 à 19 h sur le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble mentionné en titre, puis corrigé dans un errata publié le 5 janvier suivant, cette assemblée de publique aura lieu **à l'église Sainte-Marguerite-Bourgeoys** située au 286, rue Elgar à Verdun (en non au centre communautaire Elgar ou à la salle du conseil de l'arrondissement).

Donné à Verdun, le 17 janvier 2023.

Mario Gerbeau (original signé numériquement)

Mario Gerbeau

Secrétaire d'arrondissement